

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-trois janvier deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph GARCIA

Date de la convocation : 23/01/2025		Nombre de votants	00
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	23	Bulletins blancs	00
Nombre de membres en exercice	18	Abstentions	00
Nombre de membres présents	12	Suffrages exprimés	00
Nombre de procuration	00	Pour	00
		Contre	00

Délibération 25.04

Présentation du rapport d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées de la CDA de La Rochelle

L'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que tout service, en charge de tout ou partie des missions d'assainissement des eaux usées, doit établir un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service (RPOQS). Ce-dernier vise à assurer une meilleure transparence sur les services d'assainissement vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'utilisateur.

En l'espèce, le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle disposant de la compétence, doit l'adresser au Maire de chaque commune membre.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Le patrimoine est le suivant :

- 9 stations d'épuration
- 214 postes de pompage
- 847 km de réseau gravitaire
- 154 km de refoulement
- 75 669 usagers d'assainissement collectif
- 2151 usagers relevant de l'assainissement individuel.

017-211702220-20230128-2504-DE
Reçu le 30/01/2025
Les faits marquants de l'exercice 2023 sont :

- Deux épisodes pluvieux exceptionnels à l'automne, représentant près de 50% de la pluviométrie annuelle moyenne : saturation des nappes phréatiques entraînant une surcharge hydraulique des ouvrages d'assainissement = coût global de gestion de la crise 1M€ pour le service public de l'assainissement.

- Achèvement des études pour la reconstruction du poste de pompage « Porte Dauphine » et des réseaux associés. Programmation des travaux en 2024 et 2025.

- Poursuite des travaux de transfert des effluents de 4 communes vers le pôle épuratoire de Châtelailon-Plage, pour une mise en service mi-2024.

- Recherche et plan d'action la recherche des micropolluants (stations d'épuration de Port Neuf et Châtelailon-Plage).

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-5 et D.2224-2,

Vu le décret n°95-635 en date du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement des eaux usées, présenté par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, pour l'année 2023,

- **PREND** acte de la présentation du rapport susvisé établi pour l'année 2023 par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 29 janvier 2025



Le Maire,
Hervé PINEAU

Le Secrétaire,
Joseph GARCIA